ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Le présent état des lieux a été établi de manière contradictoire entre les parties mentionnées ci-après, pour le logement désigné ci-dessous, loué en vertu d'un contrat sous seing privé.



Date d'établissement : 07/06/2025 à 03:26

Ce document est protégé contre toute altération, un QR code permet de vérifier son intégrité.



BIEN CONCERNÉ

Type: Appartement loué non meublé - 4 pièces - 15 m²

Adresse: Rue, Rue, Hauts-de-France, France

LES BAILLEURS

M/Mme: ou&da DADA
Domicilié(e) à: United States
Né(e) le: 07/08/2025

à/au/en : South Australia, Australia

LES LOCATAIRES

M/Mme: xaxa XIXI
Domicilié(e) à: 857 Elm Stcd
Né(e) le: 07/08/2025

à/au/en : Ruta Nacional General Caballero, Concepción, Paraguay / Paraguái

LE MANDATAIRE

Pour l'établissement du présent état des lieux, le(s) bailleur(s) a/ont mandaté:

M/Mme: xaxa XIXI

Domicilié(e) à: 857 Elm Stcd

Né(e) le: 07/08/2025

à/au/en : Ruta Nacional General Caballero, Concepción, Paraguay / Paraguái

RELEVÉ DES COMPTEURS

CATEGORIE	MODE	ТҮРЕ
Mode de chauffage	Fioul	Collectif
Production d'eau chaude	Fioul	Collectif

CATEGORIE	MODE	ТҮРЕ

DETECTEUR DE FUMEE

Détecteur de fumée

Présence: Oui Fonctionnel: Oui Non Non testé

RESTITUTION DES CLÉS

ÉTAT DES PIÈCES DU BIEN

Commentaires et observations

contact@jatai.frfzef

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les parties reconnaissent l'exactitude des présentes constatations sur l'état du logement, sous réserve du bon fonctionnement des canalisations (sanitaires, électriques, chauffage). Tout dysfonctionnement devra être signalé dans les dix jours, et dans le premier mois de la période de chauffe pour le chauffage.

Le présent état des lieux ne préjuge en rien de la validité du congé. Il est dressé et accepté contradictoirement entre les parties, fait partie intégrante du contrat de location et ne peut en être dissocié.

Le locataire :

- Reconnaît avoir été informé que la régularisation des charges locatives interviendra ultérieurement.
- S'engage à souscrire un contrat d'entretien pour les équipements au gaz et à en justifier la révision annuelle. Il en va de même pour la climatisation et devra justifier de la révision chaque année.
- Le cas échéant, il devra procéder à un ramonage annuel de la cheminée.
- Déclare sur l'honneur être à jour de ses impôts locaux.
- S'engage à rembourser au mandataire du bailleur les frais de remise en état, conformément aux présentes constatations.

Le présent document est établi en deux exemplaires, dont un remis au locataire. Ce dernier reconnaît avoir communiqué son adresse e-mail pour recevoir un exemplaire du constat. A défaut, il lui sera adressé par voie postale.

Le locataire reconnaît avoir lu le constat et le reconnaît exact. Sa signature figure en dernière page et en paraphe sur chaque page du document. Les signataires aux présentes ont convenu du caractère probant et indiscutable des signatures y figurant pour être recueillies selon procédé informatique sécurisé au contradictoire des parties.

Dressé le 07/06/2025 à 03:26 sur place, Rue, Rue, Hauts-de-France, France

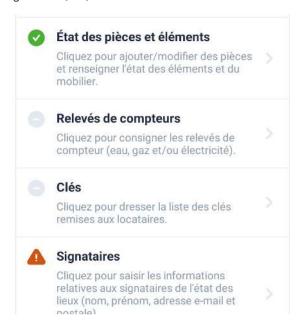
SIGNATURES

Bailleur

ou&da DADA



Signé le **07/06/2025**



Locataire

xaxa XIXI



Signé le **07/06/2025**

